

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le 9 septembre à 10 heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation d'Aménagements Hydraulique (SIRAH), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Beddes, sous la présidence de M. AUPETIT Fabrice, Président.

Nombre de membres en exercice : 31

Date de la convocation : 31 août 2022

Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 0

Votes : 23

Secrétaire de séance : M. CHAGNON Bruno

**Présents** : M. HERAULT Gilles (Ardenais), M. AUPETIT Fabrice (Beddes), M. DESABRES Claude (Chateaufeillant), M. FRAULAUD Jacques (Culan), M. BISSON Patrick (Ineuil), M. GAILLARD Daniel (La Celle-Condé), M. RENÉ Thierry (Le Châtelet), M. CHAMPAGNE Dominique (Lignières), M. VAN COSTER Rémy (Loye-sur-Arnon), M. LEJOT Pascal (Maisonnais) M. COLLIN Pascal (Marçais), M. GORGE Jean-Pierre (Morlac), Mme BOUVAT MARTIN Catherine (Préveranges), M. CHAGNON Bruno (Reigny), M. ALADENISE Pascal (Rezay), M. MASSOT Sylvain (Saint-Christophe-le-Chaudry), M. THOMAS François (Saint-Jeanvrin), M. MARIOTTI Bernard (Saint-Pierre-les-Bois), M. DURAND Gérard (Saint-Saturnin), Mme LERUDE Florence (Sidaillles), Mme BRAUTIGAM Margot (Touchay), M. BEDOILLAT Gérard (Venesmes), M. CLÉMENT Fabien (Vesdun)

**Absents** : Mme JAQQQUIN-SALOMON Maryse (Chambon), M. LEBRERO Roger (Chezal-Benoît), M. DESIRE Guillaume (Ids-Saint-Roch), Mme HUE Isabelle (Montlouis), Mme DAGOIS Sylvie (Saint-Baudel), M. PERROT Francis (Saint-Hilaire-en-Lignières), M. BONNEAU Jacky (Saint-Maur), Mme WOZNIAK Angélique (Villecelin)

### RÉFÉRENCE 2022-17

#### Objet : DÉLIBÉRATION DE CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMAMENT CONTRAT DE PROJET

Le Comité Syndical ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;

Après en avoir délibéré (22 pour, 0 contre, 1 abstention de Mme LERUDE pour raison financière) ;

#### DECIDE

- De créer un emploi non permanent dans le grade d'Ingénieur Catégorie A, afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante :

**Élaboration et suivi du Contrat Territorial Milieu Aquatique du SIRAH sur l'Arnon ;**

**Gestion technique et administrative** : engager et suivre l'étude, suivre les dossiers administratifs, réaliser les demandes de subventions, préparer les contenus ;

**Animation, médiation, conseil technique** : coordination et médiation entre les différents acteurs, animation de réunions, élaboration de supports de communication, information et sensibilisation, surveillance, etc., pour une durée prévisible de 1 an renouvelable, soit du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023 inclus.

- Que le contrat prenne fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel il a été conclu ou, si après un délai d'un an minimum, l'opération ne peut être réalisée.

- Que le contrat soit renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. Cet agent assurera les fonctions de chargé de mission à temps complet (35h/semaine). Il devra justifier de Bac +3 à +5, dans le domaine de l'environnement et des milieux aquatiques.

La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Ingénieur Catégorie A. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 528, indice majoré 452 du grade de recrutement.

- Que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.
- De modifier le tableau des effectifs.

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Pour extrait conforme au registre,



Fabrice AUPETIT

Le secrétaire de séance

Bruno CHAGNON

Date de publication papier : 11 3 SEPT 2022

Déposé  
à la sous-Préfecture  
le : 15 SEP. 2022

